

Réunion d'Information Syndicale

Dispositifs d'accompagnement à la fin du parcours professionnel chez AIRBUS

Marc Lemaire

Délégué Syndical Airbus Defence and Space RP

16/09/2024

FO AIRBUS DS RP

AIRBUS



Defence and Space

Objectif

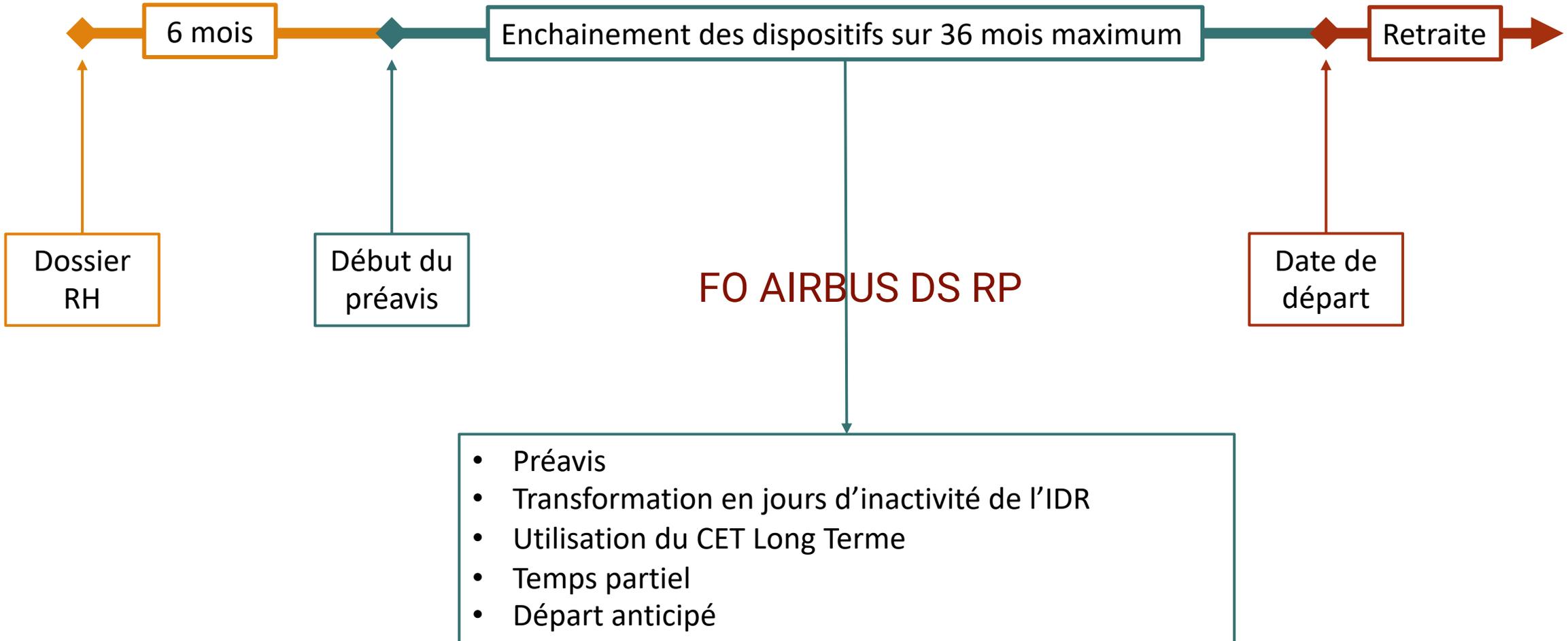
- L'objectif est de présenter les différents dispositifs **d'accompagnement à la fin du parcours professionnel** au statut des salariés du groupe Airbus en France signé le 10 février 2023 par FO
- L'objectif n'est pas de présenter la réforme des retraites (néanmoins utile pour connaître la date à taux plein)

Année de naissance	Âge de départ à la retraite (hors départs anticipés)	Nombre de trimestres requis pour le taux maximum
1960	62 ans	167
1 ^{er} janvier – 31 août 1961	62 ans	168
1 ^{er} septembre – 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	169
1962	62 ans et 6 mois	169
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	63 ans	171
1965	63 ans et 3 mois	172
1966	63 ans et 6 mois	172
1967	63 ans et 9 mois	172
1968	64 ans	172
1969	64 ans	172
1970	64 ans	172
1971	64 ans	172
1972	64 ans	172
1973 et après	64 ans	172

ÂGE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ	CONDITIONS Avoir le nombre de trimestres requis en fin de carrière	ÂGE MINIMUM DE DÉPART À LA RETRAITE
	+	
Avant 16 ans	Avoir cotisé 5 trimestres avant la fin de l'année civile de votre 16 ^e anniversaire (ou 4 si vous êtes né entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre)	58 ans
Avant 18 ans	Avoir cotisé 5 trimestres avant la fin de l'année civile de votre 18 ^e anniversaire (ou 4 si vous êtes né entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre)	60 ans
Avant 20 ans	Avoir cotisé 5 trimestres avant la fin de l'année civile de votre 20 ^e anniversaire (ou 4 si vous êtes né entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre)	Vous êtes né entre le 1 ^{er} septembre 1961 et le 31 août 1963 : 60 ans Vous êtes né entre le 1 ^{er} septembre 1963 et le 31 décembre 1963 : 60 ans et 3 mois Vous êtes né en 1964 : 60 ans et 6 mois Vous êtes né en 1965 : 60 ans et 9 mois Vous êtes né en 1966 : 61 ans Vous êtes né en 1967 : 61 ans et 3 mois Vous êtes né en 1968 : 61 ans et 6 mois Vous êtes né en 1969 : 61 ans et 9 mois Vous êtes né en 1970 : 62 ans
Avant 21 ans	Avoir cotisé 5 trimestres avant la fin de l'année civile de votre 21 ^e anniversaire (ou 4 si vous êtes né entre le 1 ^{er} octobre et le 31 décembre)	63 ans

FO AIRBUS DS RP

Dispositifs de fin de carrière AIRBUS

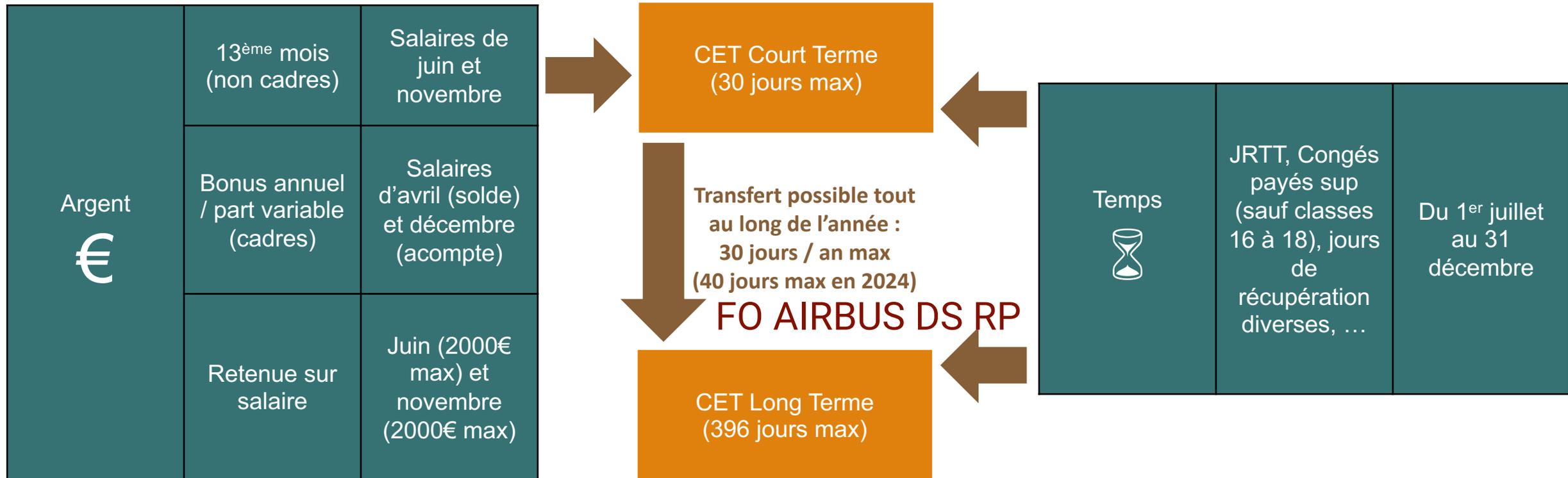


Indemnité de Départ à la Retraite (IDR)

- Ouvert à tous les salariés avec au moins 5 ans d'ancienneté
- Montant =
 - $1/5^{\text{ème}}$ de mois par année d'ancienneté
 - + $1/10^{\text{ème}}$ de mois supplémentaire par année d'ancienneté, à compter de la $25^{\text{ème}}$ année d'ancienneté
- Possibilité de transformer en jours d'inactivité jusqu'à 85% de l'indemnité de départ à la retraite. Exemple : **FO AIRBUS DS RP**
 - 30 ans d'ancienneté => IDR = 6,6 mois => possibilité de la convertir en +/-135 jours d'inactivité maximum

CET long terme

- Utilisation à temps plein ou à temps partiel : 50%, 60%, 70% 80% ou 90%
- Limité à 18 mois (396 jours)
- Abondé par l'entreprise à $\frac{1}{3}$ du temps épargné



Temps partiel fin de carrière

- Ouvert à tous les salariés jusqu'à la classe 16 incluse
- Pourcentages d'activité à temps partiel possibles : 80% ou 90%
- Majoration de salaire de 5 % **FO AIRBUS DS RP**
- Airbus cotisera sur la base d'un salaire à 100% sous condition que le salarié décide lui aussi de cotiser sur ce salaire reconstitué

Temps partiel aidé

- Ouvert aux salariés :
 - victimes d'un accident du travail ayant entraîné une incapacité permanente partielle supérieure ou égale à 10 %
 - souffrant d'une maladie professionnelle reconnue
 - ayant une carrière longue
 - bénéficiant d'une RQTH **FO AIRBUS DS RP**
- Pourcentages d'activité à temps partiel possibles : 50%, 60%, 70%, 80% ou 90%
- Majoration de salaire de 10 %
- Airbus cotisera sur la base d'un salaire à 100 % sous condition que le salarié décide lui aussi de cotiser sur ce salaire reconstitué.

Départ anticipé

- Ouvert aux salariés :
 - travail en équipes 3x8 ou travail en équipes de nuit

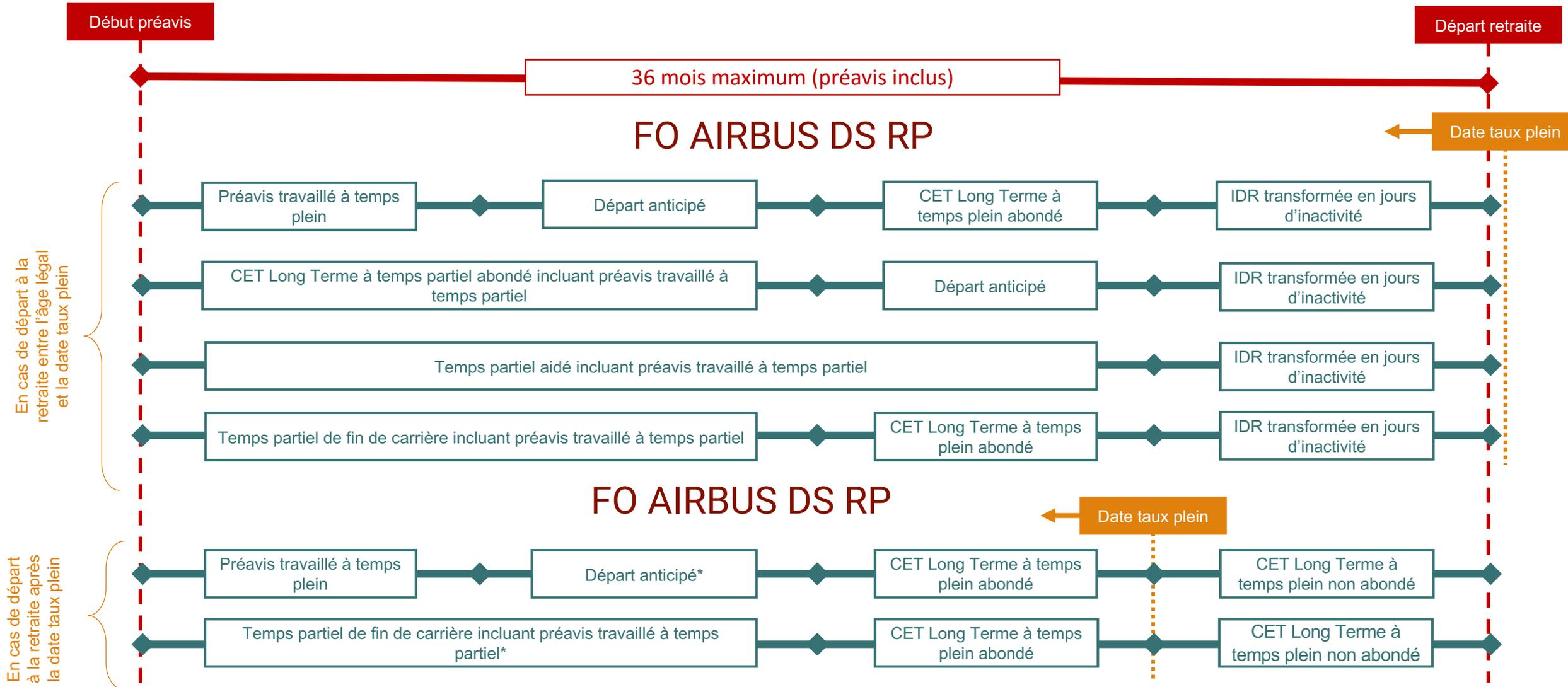


- victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ayant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 10 %

FO AIRBUS DS RP



Enchainement possible des dispositifs



Mécénat de compétences

- salariés volontaires et âgés d'au moins 58 ans
- droit à 8 jours ouvrés par an

Impact des mesures utilisées

	CET long terme (CET autofinancé)	CET long terme (CET abondé)	Conversion IDR en jours d'inactivité	Temps partiel aidé	Temps partiel fin de carrière	Départ anticipé
Acquisition CP et CS	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Acquisition RTT	Non	Non	Non	Oui (prorata)	Oui (prorata)	Non
Prime annuelle / Part variable	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Intéressement / Participation	Oui	Participation (uniquement part proportionnelle au salaire)	Participation (uniquement part proportionnelle au salaire)	Oui	Oui	Oui

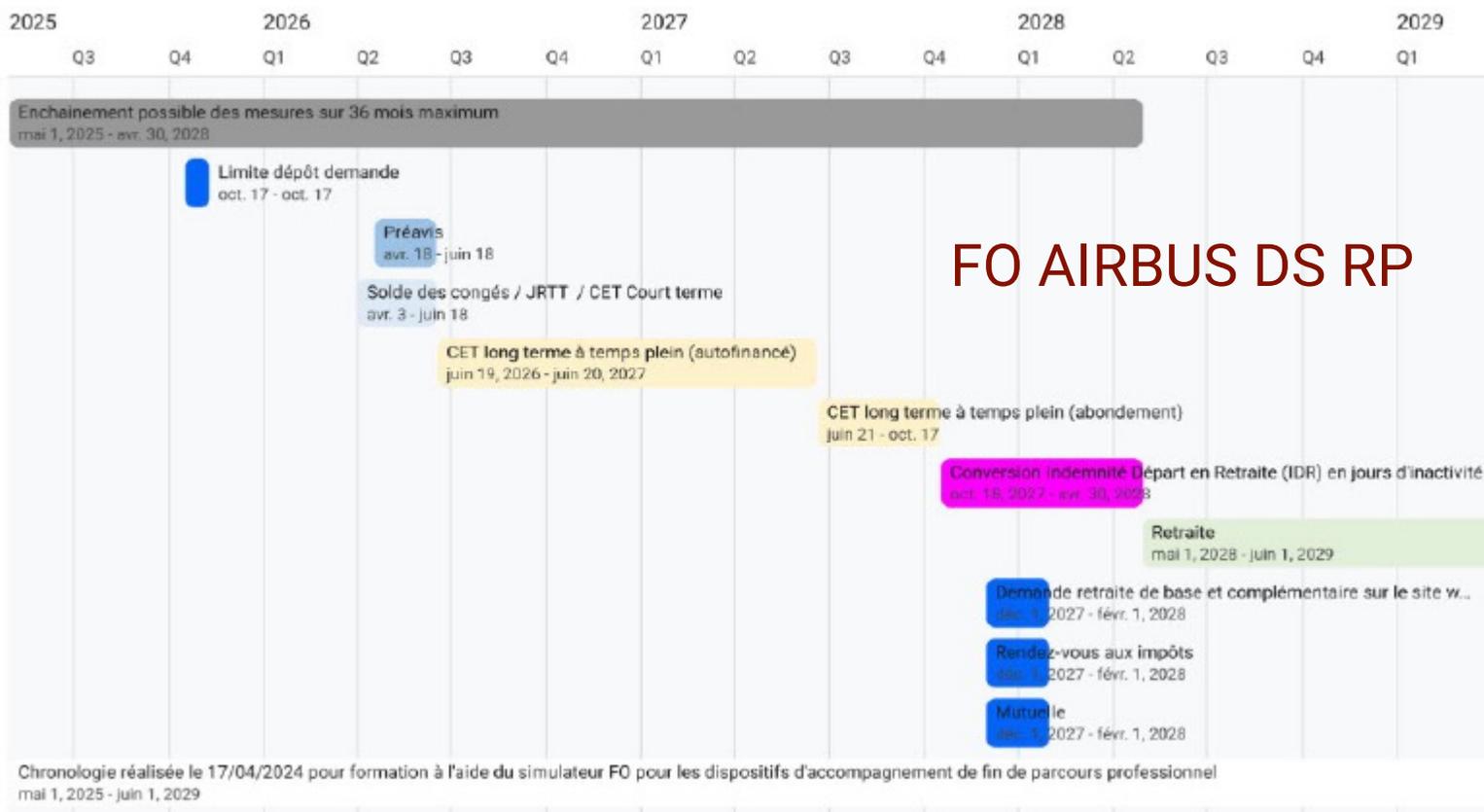
FO AIRBUS DS RP

Retraite progressive

- Dispositif légal permettant aux salariés de percevoir une fraction de leur pension de retraite du régime général tout en exerçant une activité à temps partiel
- Salariés âgés d'au moins 60 ans, réunissant au moins 150 trimestres dans les régimes de retraite de base et exerçant une ou plusieurs activités salariées, à temps partiel, dont la durée est comprise entre 40% et 80% de la durée légale ou conventionnelle du travail à temps plein applicable à chacun des emplois
- Cumulable avec
 - temps partiel aidé (si le % d'activité est de 80% maximum)
 - temps partiel fin de carrière (si le % d'activité est de 80% maximum)
 - CET Long Terme à temps partiel (si le % d'activité est de 80% maximum)
- Non cumulable avec : **FO AIRBUS DS RP**
 - CET Long Terme à temps plein
 - Départ anticipé
 - Transformation de l'IDR en jours d'inactivité
 - Toute mesure à temps partiel à 90%

Accompagnement FO

Entretien avec les salariés pour étudier les mesures adaptées à son projet
Réalisation d'un rétroplanning personnalisé



FO AIRBUS DS RP



<https://fo-airbus.fr/project/nouvel-accord-societe-airbus-group/>

Contacts et outils numériques

Site internet

<https://fo-airbus-ds-rp.fr>

Appli

Android / IOS



@ Courriel

fometapole@gmail.com

fometapole@airbus.com

@ Contact WhatsApp

